



Demande garde alternee couple non marié

Par **baba78**, le 13/09/2016 à 11:34

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Séparé de mon ex compagne depuis un an nous avons une fille agée de 2ans , à l'amiable nous avons décidé que je la récupère 3 week end sur 4 et je donne une pension de 150 euros.

La situation s'est encore détériorée, j'ai compris que la petite ne dormait pas chez sa mère mais chez sa mamie et je voudrai que l'on fasse une garde alternée on habite à 17 km de distance sachant qu'elle est française et moi étranger avec un meilleur salaire qu'elle (tous les 2 on est cadre dans le privé) j' ai un appartement en location avec une chambre pour la petite et j'ai une possibilité d la mettre en crèche aux heures de bureau.

Quelles sont les conditions et ai-je un chance pour la garde alternée

MERCI [smile4]

Par **cocotte1003**, le 13/09/2016 à 12:56

Bonjour, seul l'intérêt de l'enfant compte pour la résidence de l'enfant, pas l'argent, les disputes.... votre fille est jeune et se passer de sa mère une semaine ça semble être long. Envisagez plutôt des moitiés de semaine en stabilisant le mode de garde tout au long de la semaine par exemple, cordialement

Par **baba78**, le 13/09/2016 à 13:08

Bien d'accord avec vous je ne me soucie que de l'intérêt de l'enfant.

Par **Visiteur**, le **13/09/2016** à **13:13**

Bonjour,
Soumettez votre plan au JAF, qui jugera...

Par **LOurs83**, le **13/09/2016** à **21:26**

bonjour,

le problème que vous pouvez rencontrer est le fait que depuis un an vous avez votre fille 3 weekend sur 4 est que tout ce passe bien jusque ici pour l'enfant bien sur et ils n'aime pas sortir un enfant de son quotidien si tout ce passe bien ???

avez vous signé un papier pour cette garde ? ou un simple arrangement oral ?
pk la petite dort chez ça grand mère peut être un changement de situation de la mère (déménagement, travaille ou autre)

il vous faut trouver les bons arguments peut être que le fait que la petite dort chez ça grand mère peut jouer en votre faveur et dans ce cas la pourquoi donner une pension à la mère si au final la petite dort pas chez elle...

je pense que vous avez une carte à jouer de toute façon vous avez rien à perdre et tout à gagner

Par **baba78**, le **14/09/2016** à **08:39**

Bonjour,

Toutes les décisions étaient orales, pas de document signé avec la petite ça se passe super bien, je l'amène pour tous ses rv chez le pédiatre.

Je donne la pension simplement je pensais qu'elle s'en occupait.

Ma seule crainte se situe au niveau de nos nationalités (elle française moi étranger) est ce que ça peut jouer en sa faveur?